

Convocation le : 13 mars 2019

Compte-rendu affiché le : 16 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze avril, à 19 heures, heure légale, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard LAMOTTE, Maire.

Etaient présents : Messieurs LAMOTTE Bernard, GOEMAERE Richard, LEJEUNE Jean-Marie, BONNARD Yannick, BAYARD Léon, Mmes FÉNELON Catherine, THUILLIER Christiane, DAMADE Claudie, GRICOURT Catherine.

Etaient absents excusés : M DE ANDRIA Thierry qui avait donné pouvoir à Mme DAMADE Claudie, M. LESENNE Olivier qui avait donné pouvoir à Mme THUILLIER Christiane, M JOSSE Michel qui avait donné pouvoir à Mme FENELON Catherine et Mme BONVARLET Lina

Etaient absents : M LERCH Didier et Mme ROUSSEL Sabine.

ORDRE DU JOUR

Le procès verbal du conseil du 08/02/2019 est adopté à l'unanimité.

Avant de céder la présidence de la séance à Mme FÉNELON Catherine, 1^{ère} Adjointe, Monsieur le Maire demande au Conseil s'il peut rester ou s'il doit quitter la séance.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à assister à la présentation des comptes administratifs 2018 par Madame FÉNELON.

1 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE

Dépenses de fonctionnement	257 447.24 €
Dépenses d'investissement	169 956.66 €
Total dépenses 2018	427 403.90 €
Recettes de fonctionnement	377 665.67 €
Recettes d'investissement	113 122.99 €
Total recettes 2017	578 096.09 €
Excédent au 31/12/2017	541 714.86 €
Déficit exercice 2018	-32 467.17 €
Résultat au 31/12/2018	509 246.83 €

2 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ASSAINISSEMENT

Dépenses d'exploitation	98 868.63 €
Dépenses d'investissement	73 310.86 €
Total dépenses 2018	172 179.49 €
Recettes d'exploitation	30 273.00 €
Recettes d'investissement	50 293.00 €
Total recettes 2018	30 273.00 €
Excédent au 31/12/2017	418 795.21 €
Déficit exercice 2018	- 91 613.49 €
Résultat de clôture au 31/12/2018	327 181.72 €

Après délibération, le compte administratif 2018 de la commune est adopté à la majorité :

- Dix voix pour (huit + deux pouvoirs)
- Deux abstentions : Mme DAMADE Claudie + un pouvoir de M. DE ANDRIA Thierry.

Après délibération, le compte administratif 2018 de l'assainissement collectif est adopté à l'unanimité.

Après délibération, le compte de gestion 2018 de la commune est adopté à l'unanimité.

Après délibération, le compte de gestion 2018 de l'assainissement collectif est adopté à l'unanimité.

Madame Claudie DAMADE souhaite que, sur le prochain compte-rendu, il soit mentionné que les travaux d'électrification et de voirie au « chemin d'Abbeville » ont représenté 26% du budget d'investissement (près de 40 000 € sur 160 000 € de dépenses totales d'investissement). Elle trouve que c'est beaucoup trop alors qu'aucune maison n'est encore construite. Madame Fénelon lui répond que, certes il n'y a pas encore de constructions mais que 18 terrains sont desservis. Il faut se souvenir que pour la construction d'une seule maison il y a 3 ans, il avait fallu dépenser 40 000 € en extension de réseaux et autres frais de voirie.

Réponse du Maire : Ce chiffre est erroné car un pourcentage ce calcul sur l'ensemble des investissements effectués en 2018 et non sur une petite partie comme cette année car les travaux de l'Eglise, de sécurité routière et d'aménagement des trottoirs Chemin d'Airaines seront réglés en 2019 soit un total de 130 000 environ.

L'affectation des résultats 2018 est adoptée à l'unanimité.

Une fois les comptes 2018 présentés et votés, Madame Fénelon cède la présidence de séance à M. le maire pour la suite de l'ordre du jour.

Il rappelle que les budgets du CCAS et des pompes funèbres ont été dissous au 31 décembre 2017 et que les excédents seront reversés sur le budget 2019 de la commune.

Vote des taux d'impositions 2019 : Le maire propose que les taux restent identiques à ceux de 2018.

- Taxe habitation : 8,31%
- Taxe foncière bâti : 11,11%
- Taxe foncière non-bâti : 28,24%
- Cotisations foncières des entreprises : 18,94%

Adopté à l'unanimité.

Délibération à prendre pour affecter le reliquat des budgets Pompes-Funèbres et CCAS au budget principal de la Commune.

Adopté à l'unanimité.

Délibérations à prendre pour des divers amortissements (compteurs d'eau, extension de réseaux électricité-télécom, fonds de concours de voirie par exemple).

Adoptées à l'unanimité.

Délibération à prendre concernant l'effacement de la dette de loyer de Mme PAINDAVOINE. L'effacement est consécutif à une décision de justice prise dans le cadre d'un dossier de surendettement, la commune ne peut le contester.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2019 de la Commune ainsi que le Budget Primitif 2019 de l'assainissement.

3 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE

Dépenses de fonctionnement	916 043 €
Recettes de fonctionnement	916 043 €
Dépenses d'investissement	176 026 €
Recettes d'investissement	176 026 €

Après délibération, le budget primitif 2019 de la commune est adopté à la majorité :

- Dix voix pour (huit + deux pouvoirs)
- Deux contre : Mme DAMADE Claudie + un pouvoir M DE ANDRIA Thierry.

4- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DE L'ASSAINISSEMENT

Dépenses de fonctionnement	117 983 €
Recettes de fonctionnement	190 183 €
Dépense d'investissement	138 314 €
Recettes d'investissement	154 164 €

Après délibération, le budget primitif 2019 de l'assainissement est adopté à l'unanimité.

5 - SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS. Le maire propose que les montants restent identiques à ceux de 2018.

- T.T.A : 1 160 €
- Ch'tis de la boule : 300 €
- Harmonie Alléroise : 2 150 €
- AS2A : 3 000 €
- ACPG-CATM : 750 €
- Comité des Fêtes : 1 800 €
- Ch'l'Insoële : 200 €
- Forains : 300 €
- Voyages scolaires : 1 000 € de provision.

6 – QUESTIONS DIVERSES

► Les travaux de l'église sont terminés.

► L'entreprise LANGLET refait le pourtour de l'Eglise afin que l'eau ne s'infiltré pas dans les fondations.

- ▶ Madame POIRET Paulette a eu 100 ans en février dernier, nous devons lui offrir une fleur mais ses enfants ne l'ont pas souhaité.
- ▶ Les panneaux de signalisation ne sont pas encore installés au niveau des chicanes de la rue du Bout de la Ville et route d'Hallencourt, malgré plusieurs relances auprès de l'entreprise SIGNAUX GIROD. Nous faisons le nécessaire au plus vite.
- ▶ Suite à l'installation des chicanes et écluses, les agriculteurs d'Allery ont fait intervenir la Chambre d'Agriculture car ils trouvent que les passages ne sont pas assez larges pour leurs engins agricoles. Un responsable du Département était également présent. A notre échelle, nous ne pouvons rien entreprendre sans l'aval du service départemental des routes, qui décide du dimensionnement des passages. La RD 173 dépend du Département, non de la commune.
- ▶ L'employé de commune a mis des copeaux dans les massifs pour que l'herbe y pousse moins vite.
- ▶ L'entreprise GAFFE remplacera les ampoules des lampadaires par des LED au fur et à mesure qu'elles grilleront.
- ▶ Les haies des chemins ruraux et AFR ont été taillées.
- ▶ On constate de nouveau des dépôts sauvages de déchets et de tonte de gazon à la porte de l'ancienne « décharge municipale » qui est aujourd'hui interdite à tout dépôt.
- ▶ De même pour les conteneurs à papier, nous avons remis aux propriétaires les papiers qui étaient déposés devant et non dedans.
- ▶ Les chaises de la mairie sont à rempailler et la porte de la salle communale à changer car elle est très usagée. Cette dépense a été inscrite en Investissement pour 2019 et les devis seront étudiés lors d'une prochaine réunion.
- ▶ De nouveaux vols de fleurs et déplacements de plaques dont à déplorer au cimetière.
- ▶ Un défibrillateur va être installé au stade. L'AS2A devrait nous aider à le financer à hauteur de 500 €.
- ▶ Les ampoules de la salle communale ont été changées par le T.T.A. La commune a participé pour environ 500 € et le complément a été financé par le T.T.A. Merci à cette association pour son aide.
- ▶ Nous restons sans nouvelles du LEGS COLLARD.
- ▶ Après plusieurs rendez-vous et appels téléphoniques au Notaire de Oisemont, l'extension pour le cimetière reste sans avancement à ce jour.
- ▶ Remerciements à Mesdames GRICOURT, BONNARD, FÉNELON, DUCHEMANN et THUILLIER pour leur investissement lors du Vin d'Honneur du Congrès Cantonal des ACPG-CATM en date du 7 avril dernier.

► Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal, qu'il faut s'inscrire pour le repas des aînés du 1^{er} Mai avant le 20 avril et penser à offrir un lot pour la tombola de ce repas. De même, comme tous les ans, verser une participation de 5 € pour la Coupe de la Municipalité offerte au vainqueur de la course cycliste du 15 juin 2019.

► Volontaires pour la quête de la course cycliste qui se déroulera entre le 24 mai et le 10 juin :

- Mrs JOSSE et LEJEUNE
- Mmes GRICOURT et THUILLIER
- M BAYARD et Mme FENELON
- Mrs BONNARD et LAMOTTE
- Mmes THUILLIER et BONNARD
-

► Pour organiser le bureau pour les élections Européennes en date du 26 Mai 2019, Monsieur le Maire préparera un planning qui sera envoyé par mail à tous les conseillers. En cas d'impossibilité merci de prévenir au plus vite.

6 - DROIT D'INITIATIVE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

- **R. GOEMAERE** : Il faudrait goudronner une portion de quelques centaines de mètres en bas du chemin du bois du Roy.

Réponse du Maire : Faire seulement une petite portion n'est pas efficace. Pourquoi ne pas en faire un peu plus long, à condition d'avoir le financement ?

- **C.GRICOURT** : Mettre des bandes réfléchissantes autour des chicanes, afin que ce soit plus visible le soir.

Réponse du Maire : C'est prévu.

Une personne est passée sur la voie verte avec des chargements de terre.

Réponse du Maire : Oui, Monsieur WEISSE avait demandé l'autorisation.

- **C.DAMADE** : A donné lecture d'un courrier de Monsieur Didier LERCH concernant une subvention « Au Souvenir Français » pour entretenir les tombes abandonnées de soldats morts pour la France enterrés à Allery.

Réponse du Maire : Je propose que nous mettions cette demande à l'ordre du jour de la prochaine réunion, n'ayant aucune précision ni devis sur la nature des travaux envisagés. Avant de planifier la restauration, est-ce que les autorisations aux familles ont été demandées ?

Séance levée à 21 h 45